

ASSEMBLÉE NATIONALE

LA PRÉSIDENTE  
D. 17-2099

PARIS, LE - 7 NOV. 2024

Madame la Députée et chère Collègue,

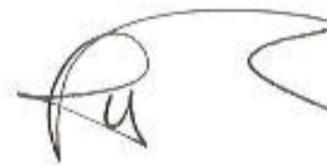
J'ai le plaisir de vous informer que, conformément à l'article 2-1 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, je vous ai désignée, en qualité de membre titulaire, pour siéger au sein du Conseil national des villes.

Cette nomination est publiée au *Journal officiel* du jeudi 7 novembre 2024.

Je vous indique que, conformément au II de l'article L.O. 145 du code électoral, un député désigné en cette qualité dans une institution ou un organisme extérieur ne peut percevoir à ce titre aucune rémunération, gratification ou indemnité.

Je vous prie de croire, Madame la Députée et chère Collègue, à l'assurance de ma considération distinguée.

En confiance !



Yaël BRAUN-PIVET

Madame Sandra MARSAUD  
Députée de la Charente